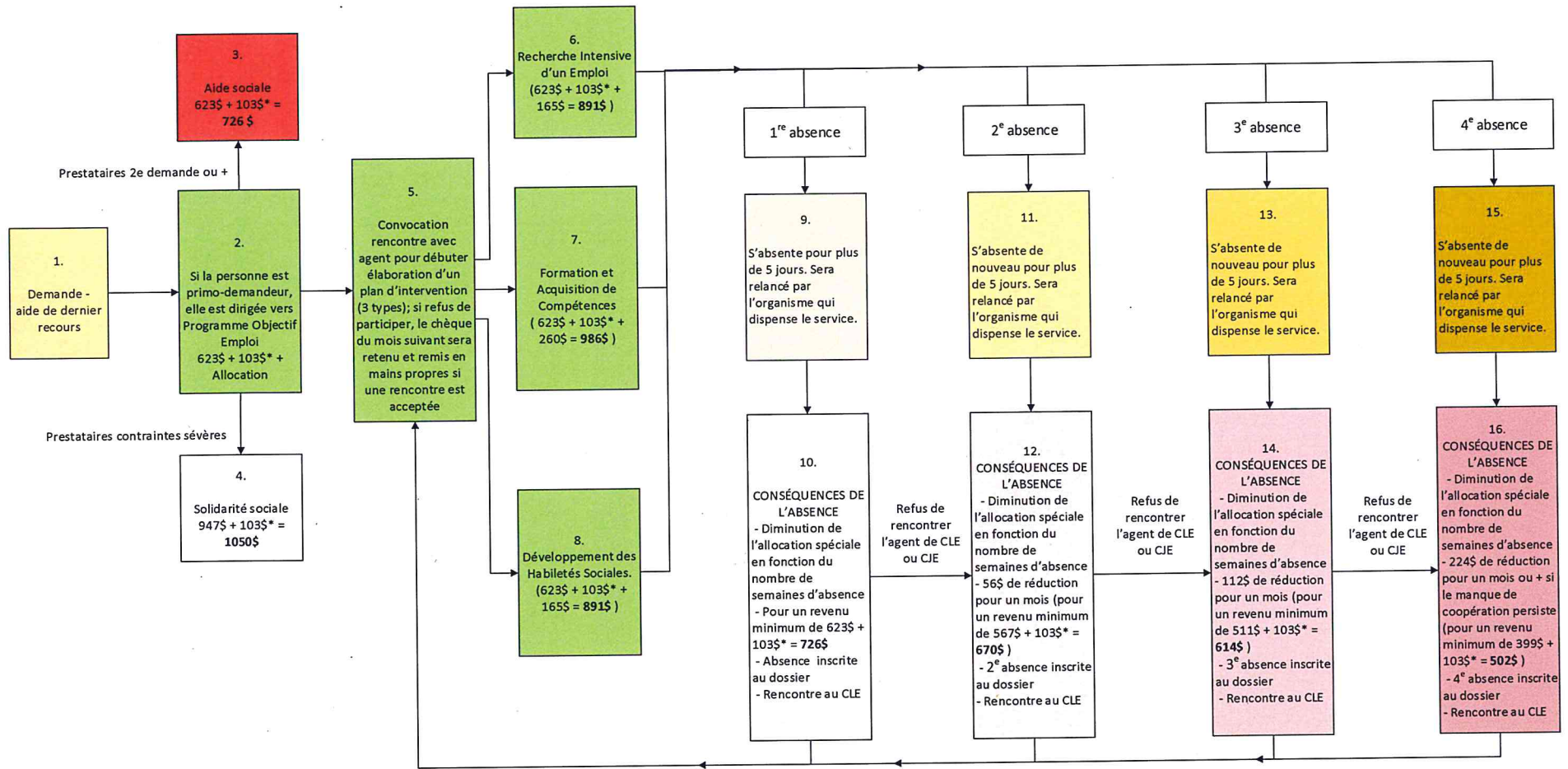


**Le programme Objectif Emploi s'étale sur une période de 12 mois et pourra, si le prestataire en a besoin pour mener à terme ses démarches de formation, s'étendre jusqu'à un total de 24 mois**



\* Le 103\$ englobe le Crédit d'impôt pour la solidarité et le Crédit d'impôt pour la TPS

Mise à jour : 21 septembre 2016

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Déposé le : 22 septembre 2016

No. : GET-146

Secrétaire : Anik Laplante